

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE PREAVIS No. 08/15

<b>Objet</b>	Travaux pour la mise aux normes de l'installation de stérilisation de la piscine d'Aubonne et rénovation de la pataugeoire.
<b>Opération proposée</b>	Mise aux normes de l'installation de stérilisation par la pose de deux cuves en inox et travaux y relatif.  Pose d'un « liner », à savoir un revêtement en PVC armé, à l'intérieur de la pataugeoire actuelle, avec quelques travaux de génie civil
<b>Réalisation</b>	Entre février et avril 2016
<b>Coût de l'opération</b>	<b>Fr. 103'000.- TTC</b> selon le préavis amendé
<b>Financement</b>	Par trésorerie courante ou par emprunt de tout ou partie du montant
<b>Amortissement</b>	Investissement amorti par un prélèvement aux fonds de réserve « investissements futurs », compte no 9282.02 du bilan
<b>Planification de l'investissement</b>	Cet investissement ne figure pas au plan quinquennal 2014-2019

La CoFin a étudié le préavis amendé tel que présenté par la commission ad'hoc, à savoir la mise aux normes de l'installation de stérilisation et la rénovation de la pataugeoire. Il semble en effet qu'un consensus se dessine pour que la partie du préavis traitant des locaux de stockage, des vestiaires du personnel et des douches soit traité dans un nouveau préavis courant 2016.

### Appréciation de la COFIN

Ce préavis fait suite au rapport de la Direction générale de l'environnement (DGE) qui est venue inspecter notre piscine communale. Les travaux demandés sur l'installation de stérilisation répondent à des impératifs évidents de sécurité et de mise aux normes en la matière. Il n'y a dès lors pas lieu de les remettre en question, ceci malgré le fait que ces travaux ne figurent pas au plan d'investissement.

La rénovation de la pataugeoire répond elle à une logique financière que la CoFin ne peut que saluer. En effet, des travaux d'entretiens annuels vont pouvoir être évités. Si l'on met en balance les Fr. 41'000.- investis sur ce petit bassin en 2007 et les coûts annuels de Fr. 3'500.- de réfection, on ne peut que saluer un investissement de Fr. 27'000.- pour une durée de vie de 20 à 30 ans

Sachant que pour ces deux objets, plusieurs alternatives ont été étudiées et que les choix de la Municipalité se sont portés sur des variantes qui répondent aux besoins de ce haut lieu de la vie aubonnoise tout en étant économiquement raisonnable, la CoFin arrive à la conclusion qui suit :

## Conclusion

Compte tenu de ce qui précède, la Commission des finances, à l'unanimité de ses membres, exprime un **avis favorable** à l'octroi d'un crédit de **Frs 103'000.-** pour effectuer la mise aux normes de l'installation de stérilisation de la piscine d'Aubonne et pour rénover la pataugeoire.

Pour la COFIN

Nicolas Suter